

Motion de la commission de l'informatique et de la communication: «Pour un concept global de communication de la Ville de Genève».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 4 mars 2002, dans le rapport M-95 A)

MOTION

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- établir de nouvelles relations entre les deux Conseils, notamment au travers des technologies (Internet et IntraCM) et de leur support (nouveaux ordinateurs portables des conseiller(ère)s municipaux(ales), en adressant simultanément aux membres du Conseil municipal les informations destinées aux médias;
- dresser un inventaire annuel des moyens de communication de la Ville de Genève, avec un organigramme et un budget, lors de chaque programme d'informatique quadriennal;
- adapter la communication avec les médias, de façon à mieux faire connaître le rôle politique et les prestations de la Ville de Genève;
- déterminer les coûts directs et indirects de ces propositions;
- développer un concept d'information envers la population, illustrant notamment le rôle du Conseil municipal avec ses différences et complémentarités par rapport au Grand Conseil genevois.